

Délégant  MARSEILLE PROVENCE METROPOLE Les Docks Atrium 10.7 10, Place de la Joliette 13002 MARSEILLE	Assistant Technique du Délégant  CABINET MERLIN Bureaux de Marseille 171 bis, Chemin de la Madrague Bâtiment Acropolis 13002 MARSEILLE
--	---

Maître d'Ouvrage Délégataire  EVERE Route du quai minéralier Lieu dit Caban Sud Zone Industrielle de Fos sur Mer 13778 Fos sur Mer Cedex Tel : 04.42.02.35.40 Fax : 04.42.02.35.89	Assistant Maître d'Ouvrage  URBASER ENVIRONNEMENT Route du quai minéralier Lieu dit Caban Sud Zone Industrielle de Fos sur Mer 13778 Fos sur Mer Cedex Tel : 04.42.02.35.40 Fax : 04.42.02.35.89
--	---

Architecte Mandataire  S'pace Architectes Associés 111, Rue Molière 94200 IVRY Sur SEINE Tél. : 01.45.15.81.21 Fax : 01.45.15.61.11 spacemarseille@blueholding.com	Architecte Associé  Atelier Architecture Bruno Miranda architecte D.P.L.G. - urbaniste D.I.A.R. Atelier Architecture Bruno Miranda 11, Avenue de la Capelette 13010 MARSEILLE Tél. : 04.91.78.84.96 Fax : 04.91.25.67.94 Atelier-miranda@wanadoo.fr
--	---

Assistant technique au Maître d'ouvrage  INGEVALOR 26, Chemin de la Forestière 69130 ECULLY Tél. : 04.72.18.95.50 Fax : 04.72.18.94.43	Contrôle Technique et Coordination SPS  APAVE 8, Rue JJ Vermazz ZAC Saumaty-Léon BP 193 13322 MARSEILLE CEDEX 16 Tél. : 04.96.15.23.59 Fax : 04.96.15.23.96
---	--

**CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIÈRES DE DÉCHETS MÉNAGERS AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
PORT AUTONOME DE MARSEILLE / FOS-SUR-MER**

COMMENTAIRES APPORTES PAR EveRé AU COMPTE RENDU TRANSMIS PAR MPM SUR LA REUNION MISE EN CONFORMITE ARRETE COMPOSTAGE EN DATE DU 21 OCTOBRE 2009						Nom du fichier EVE SIT CR 0 006 A																										
	Etabli par	Vérifié par	Approuvé par	Date	Objet de la révision																											
	M.J. MILHAU		L. DE LA PARTE	05.11.2009	CREATION DOCUMENT																											
		Réf. client :																														
<table><tr><td>E</td><td>V</td><td>E</td></tr><tr><td colspan="3">Emetteur</td></tr></table>		E	V	E	Emetteur			<table><tr><td>S</td><td>I</td><td>T</td></tr><tr><td colspan="3">Ouvrage du domaine d'application</td></tr></table>	S	I	T	Ouvrage du domaine d'application			<table><tr><td>C</td><td>R</td></tr><tr><td colspan="2">Nature du document</td></tr></table>	C	R	Nature du document		<table><tr><td>O</td></tr><tr><td>Etat</td></tr></table>	O	Etat	<table><tr><td>O</td><td>O</td><td>6</td></tr><tr><td colspan="3">Numéro chrono</td></tr></table>	O	O	6	Numéro chrono			<table><tr><td>A</td></tr><tr><td>Rév.</td></tr></table>	A	Rév.
E	V	E																														
Emetteur																																
S	I	T																														
Ouvrage du domaine d'application																																
C	R																															
Nature du document																																
O																																
Etat																																
O	O	6																														
Numéro chrono																																
A																																
Rév.																																

TABLE DES MATIERES

1. Préambule	3
2. Arrêté compostage	3
3. Analyse du process EveRé au regard de l'arrêté compostage	3
4. Aspect Financier	3
5. Problématique de l'exutoire du compost	3
6. Conclusion	3

	Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole / EveRé	Page 3 de 3 EVE SIT CR 0 006 A
COMMENTAIRES EveRé AU COMPTE RENDU DE REUNION MISE EN CONFORMITE ARRETE COMPOSTAGE EVERE/MPM EN DATE DU 21 OCTOBRE 2009		

1. Préambule

Liste de présence du côté EveRé : remplacer M. MILLION par Mme M.J. MILHAU.

2. Arrêté compostage

Commentaires sur le 1^{er} § : EveRé souligne que le premier paragraphe du point Arrêté compostage est incompatible avec l'avant dernier paragraphe du compte-rendu.

Commentaires sur le 4^{ème} § : «En conclusion, l'étude **met en avant** 3 scénarios, le 4^{ème} relatif à l'extension méthanisation n'étant pas inclus (**mise en place d'une étape de fermentation aérobie**), **permettant de répondre aux prescriptions techniques de l'arrêté.**»

Commentaire sur la solution n° 1 : «N°1 : Solution de base basse : insertion d'une étape de fermentation aérobie (opportunité intéressante pour améliorer le process) **par tunnel.**».

Commentaire sur la solution n° 2 : «N°2 : Solution de mise en conformité sans évolution ultérieure **en intégrant une étape de fermentation aérobie avec système de rotopelle...**».

Commentaire sur la solution n° 3 : «N°3 : Solution de mise en conformité **en intégrant une étape de fermentation aérobie par rotopelle évolutive ...**».

3. Analyse du process EveRé au regard de l'arrêté compostage

Commentaire sur le process actuel : «séchage en tunnel, **70 h**, T° > 50°C...».

4. Aspect Financier

Commentaire sur la nota : «Les coûts **d'exploitation** présentés dans le tableau intègrent les frais de fonctionnement seulement, le coût salarial et **les coûts de financement** ne sont pas compris.»

5. Problématique de l'exutoire du compost

Commentaire sur le 4^{ème} § : «Une option serait alors de ne pas mettre le CTM **en conformité** immédiatement,...».

6. Conclusion

EveRé précise qu'il se peut que la conclusion soit celle évoquée mais EveRé rajoute que MPM est arrivé à cette conclusion le 5 novembre et non le jour même de la réunion.